

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
Mairie- BP 51- 07 402 Le TEIL Cedex****Extrait du registre des délibérations****Date de convocation : le 9 décembre 2021 Séance du 15 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à 10h00, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, présidente.

Nombre de délégués : 12

Présents : 8

Votants : 8

Vote : 8 pour 0 contre 0 Abstention

Etaient présents : Martine MATTEI, Serge VILLARD, Benoît VIDAL, Pierre SAPHORES, Michelle GILLY, Isabelle SAIMMAIME PERICO, Jacky BEAU, Michèle PETITJEAN

Procuration(s) :

Etaient absent(s) : Michel BOYER, Pierre CLEMENT, Rachel COTTA, Jean-Luc COUVERT, Frédéric DORTH, Olivier FAURE, Philippe EUVRARD, Bernard NOEL, Nadia SEGUENI, Bénédicte SAUJOT-BEDIN

Etaient excusé(s) : Monique BOF, Sylvie CADDET, Bernard CHAZAUT, Michel CHENIVESSE, Karine TAULEMESSE

Secrétaire de séance : Benoît VIDAL

DELIBERATION N°2021-24 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LES ACTIONS A MENER EN 2022

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que le Syndicat mixte du Vivarais méridional, représentant les trois communautés de communes (Ardèche Rhône Coiron, Berg et Coiron, et du Rhône aux gorges de l'Ardèche) a, au titre du label Pays d'art et d'histoire qui lui a été attribué en juillet 2011, signé une convention avec le Ministère de la culture et de la communication, à la date du 4 Novembre 2011. Cette convention engage contractuellement les deux parties.

Dans le cadre des relations qui lient le PahVm avec la DRAC, il convient de solliciter une subvention pour les actions à mener au titre de la labellisation Pays d'art et d'histoire au cours de l'année 2022, notamment sur les missions de connaissance et de valorisation du patrimoine (ingénierie, éditions...), de sensibilisation à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, de la médiation culturelle, et du tourisme patrimonial de qualité, à hauteur des possibilités de la DRAC Rhône-Alpes, sur la base d'une demande de 15 000,00 €.

Le COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Madame la présidente,

Après en avoir délibéré

- Approuve la demande de subvention auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelle pour les actions à mener en 2022.
- Autorise Madame la Présidente du Comité syndical à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Extrait certifié conforme,
La Présidente,
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,

